

FORFAIT DEUX ROUES

FORMATION 125 (A1)

240€

Inscription au permis de conduire, livret d'apprentissage
4H de cours de code
4H de pratique (plateau + circulation)
Attestation de formation AM
Démarches de fabrication de titre sur le site ANTS

Piste moto privée a 15min



**2 RUE DU COURSON
94320 THIAIS**

**A SAVOIR : TOUTES NOS FORMATIONS SONT DISPENSÉES PAR
DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLÔMÉS D'ÉTAT**

Les contrats ont une durée de validité d'un an à la signature.
Nos tarifs sont valable pour l'année en cours.

À QUI S'ADRESSE LE PERMIS AM ?

L'attestation 125 s'adresse au détenteurs du permis B de conduire qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur de plus de 15 kW et qui n'en n'ont pas conduit depuis ces 5 dernières années.

L'attestation 125 n'impose pas de limite dans le temps, elle concerne tous les détenteurs du permis B de conduire.

Cependant la seule condition qui s'impose aux candidats est d'avoir son permis B de conduire depuis au moins deux ans (la formation peut cependant être suivie un mois avant la date d'anniversaire des deux ans du permis B de conduire).

L'objectif de la formation est de transmettre l'apprentissage de ce type de véhicule et de familiariser le futur conducteur à son utilisation.

Les sept heures de formation sont aussi le moyen de montrer au candidat le comportement et la place que chaque agent occupe sur la route.

Elle met en avant les risques et les dangers de la route en cas de non-respect des règles de circulation. De fait elle met en avant les avantages et la nécessité d'avoir un comportement respectueux et une conduite apaisée sur la route.

PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION

Avoir minimum 16 ans / Satisfaire aux conditions médicales et administratives / Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France / Résidence normale et domicile en France / Etre titulaire du permis B de conduire depuis au moins 2 ans.

COMMENT OBTENIR SON ATTESTATION 125 ?

À l'issue des 7 heures de formation, le candidat obtient son attestation 125. Celle-ci est délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile. L'attestation 125 n'a pas de limite de validité.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Deux heures d'enseignement théorique du Code de la route avec un formateur.

Durant cette formation théorique le formateur aborde les principaux thèmes liés à la sécurité sur la route, une analyse des accidents qui mettent en cause des motocyclettes et met en avant l'importance de la vigilance lorsque l'on conduit ce type de véhicule. Il continue ainsi avec des conseils pour savoir bien appréhender l'environnement des usagers de la route.

Le candidat doit donc à l'issue de cette formation savoir se rendre visible pour les autres usagers, savoir communiquer avec les autres quant aux intentions qu'ils ont, connaître les équipements à porter lorsque l'on conduit une moto (casque à la bonne taille attachée, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes).

Deux heures de formation pratique hors circulation

Les deux heures de formation pratique sont mises en place pour familiariser le candidat avec le véhicule, sa prise en main et les vérifications indispensables à faire lorsque l'on conduit ce type de véhicule (huile, pression et usure des pneumatiques, etc). Le candidat est ainsi formé à l'apprentissage de motocyclettes légères ou tricycles à moteur et saura démarrer en toute sécurité, bien se positionner afin d'assurer un équilibre avec le véhicule, monter et descendre des vitesses, s'arrêter et stationner en toute sécurité.

Trois heures de formation pratique en circulation

Cette dernière formation doit mettre le candidat en situation réelle telle que le sera tout seul lorsqu'il obtiendra son attestation. Ainsi le conducteur devra être capable d'adapter son allure en fonction de la situation dans laquelle il se trouve, bien communiquer avec les autres usagers de la route lors de dépassements, changements de direction ou lors d'une intersection

QUELS ÉQUIPEMENTS ?

Lors des séquences 2 (conduite hors circulation) et 4 (conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique), vous devez avoir les équipements suivants :

- Casque homologué
- Gants adaptés à la pratique de la moto (soit marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet)
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes. Les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés

En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut pas avoir lieu.

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Redevance code (*obligatoire, néanmoins le candidat doit s'inscrire seul auprès des prestataires privés*) 30 €
- Évaluation de départ en voiture (*réglementairement obligatoire avant signature du contrat*) 50 €
- Accompagnement à l'examen pratique 55 €
- Leçon de conduite A2 55 €*

**Une leçon de conduite se répartit de la façon suivante : 5 minutes d'installation au poste de conduite et détermination d'objectif, 40 minutes de conduite effective et 5 minutes de bilan*

